

Le Canada Musical.

VOL. 6.]

MONTREAL, 1^{ER} SEPTEMBRE 1879.

[No. 5.]

Le prompt règlement de l'abonnement au "CANADA MUSICAL" pour l'année courante, (Mai 1879-80,) échu le 1^{er} Mai écoulé, nous obligera. Ed. C. M.

ETAT ACTUEL

DE LA

MUSIQUE EN ITALIE

PAR

Le Chevalier VAN ELEWYCK

Docteur de l'Université Catholique de Louvain,
Maître de Chapelle de la Collégiale de Saint-Pierre à Louvain,
Secrétaire du Congrès international de musique sacrée de Belgique.

CONCLUSIONS.*

Pour bien remplir la mission que vous m'avez fait l'honneur de me confier, Monsieur le Ministre, je me suis fait un devoir d'étudier toutes les questions qui, en Italie, se rattachent à la propagation de l'art musical.

J'ai examiné successivement :

Les Conservatoires, leur histoire, leurs principes d'organisation, l'état actuel de leur enseignement ;

Les Académies, leur histoire, leurs travaux, leur influence présente ;

Les Maîtrises de Chapelle, le plain-chant, le jeu de l'orgue, la musique sacrée proprement dite ;

Les *Scuole popolari*, pour l'éducation musicale de la classe ouvrière ;

Les *Sociétés de Quartetti* et autres, pour la diffusion du bon goût dans les classes élevées de la population, leur histoire ;

Les systèmes d'enseignement musical pour les écoles primaires et moyennés, pour les écoles d'adultes ;

Les chants populaires, à Naples, dans les campagnes du midi de l'Italie, à Venise,

La musique militaire ;

Les théâtres, les dispositions de leurs orchestres,

Les compositeurs, les tendances de la nouvelle école,

Les grands établissements d'impression musicale ;

Le journalisme et la critique.

Il me reste à présenter des conclusions pratiques au point de vue de la musique en Belgique.

Jè me permettrai de commencer par la branche de cet art que, pendant toute ma vie, j'ai le plus affectionnée.

* Bien que les conclusions présentées par M. le Chevalier ne soient pas actuellement applicables au Canada, les suggestions importantes qu'elles renferment sont tellement utiles et pratiques que nous n'hésitons pas à en faire part, à nos lecteurs, dans l'espoir que l'occasion de les utiliser se présentera pour nous aussi, dans un temps que nous souhaitons ardemment n'être pas trop éloigné. Editeur C. M.

I.

MUSIQUE RELIGIEUSE.

Presque toutes nos églises belges, dans les campagnes surtout, sont privées d'enfants de chœur. De là il résulte que les nouveaux systèmes de plain-chant ou, pour être plus exact, les nouvelles éditions de livres liturgiques, publiées par nos Evêques, restent lettre morte en Belgique. On n'obtient pas facilement qu'un chantre de profession se remette à l'étude et recommence un long apprentissage. Quant aux enfants, au contraire, il suffit qu'une personne, le maître de chapelle ou l'organiste, s'en occupe, et, en peu de temps, ces jeunes intelligences arrivent à pratiquer parfaitement les principes nouveaux. Les enfants deviennent des adultes et ainsi, peu à peu, la réforme s'accomplit.

Ajoutons une autre considération. La privation de *soprani* dans nos jubés a été cause que les compositeurs ont dû aborder le style à trois voix masculines. Or, il est difficile d'écrire pour voix d'hommes seules. Malgré le grand nombre de publications qui paraissent, on ne peut en citer une sur dix qui soit digne d'éloges. Pour revenir, donc, à l'exécution des partitions si belles et si nombreuses qui existent pour quatre voix naturelles, la première question est de réorganiser, au moyen des enfants de chœur, les maîtrises paroissiales, tant à la campagne qu'en ville.

J'ai démontré, sous la rubrique *VILLE DE MILAN*, que la chose est facilement réalisable, qu'on peut le faire sans toucher aux questions de fondations de bourses, sans y mêler ce qu'on appelle vulgairement les querelles du *libéral* et du *clérical*.

On n'aurait qu'à créer ce qu'à ma grande surprise j'ai trouvé exister à la maîtrise métropolitaine de Milan. De fait, c'est l'application des idées que j'ai eu l'honneur d'exposer, il y a sept ans, à M. Eudore Pirmez, Ministre de l'Intérieur (1.)

Il ne me reste qu'un mot à ajouter.

Sans l'adoption de ce système on aboutira toujours à l'une des deux conséquences funestes que je vais indiquer. Ou bien, l'on sera privé d'enfants de chœur, et alors c'en est fait de toute bonne musique à l'église ; ou bien, si la Fabrique contracte directement avec un chef de musique pour que cet artiste fournisse, à sa charge, un certain nombre de *soprani* et d'*alti*, l'église se met sous la dépendance absolue de celui-ci. A la moindre difficulté, le chef du jubé se retire et non-seulement il emporte avec lui toute sa musique, mais il enlève aussi le personnel des enfants. Or, la Fabrique a, non moins, besoin de s'assurer directement le concours des *soprani*, que d'être propriétaire d'un certain nombre de compositions convenables.

Je demande donc, Monsieur le Ministre, que l'Etat encourage, par le don de subsides, les Fabriques qui se dévoueront à la réorganisation de vraies maîtrises.

Si notre chère patrie n'avait pas le bonheur de posséder, à la tête de plusieurs de ses Conservatoires, des artistes versés dans les questions d'art religieux, con-

(1) Voir la partie de mon rapport qui concerne la Maîtrise de la cathédrale de Milan.